

## Revendications NAO 2019 CSF

La dernière session de négociation annuelle obligatoire se tiendra le 14 Février prochain.

Le SNEC a transmis ses revendications à la DRH dont nous vous communiquons les plus marquantes :

### Revendications salariales :

☞ **Augmentation des Agents de Maitrise et Cadres du 5A au 8B +2,5%.** Cette augmentation doit prendre en compte l'inflation 2018 estimée à 1,8%.

☞ **Nouvelle grille des minima.**

Agents de maitrise	Cadres
5A : 2112€	7A : 2591€
5B : 2125€	7B : 2634€
6A : 2232€	7C : 2767€
6B : 2246€	8A : 3502€ (création)
	8B : 3563€ (création)

### Revendications sociales :

☞ **Mise en place d'une retraite supplémentaire.** Les cotisations et versements individuels facultatifs seront une opportunité de diminuer la pression fiscale, qui ne cesse d'augmenter vis-à-vis de la classe moyenne. Tout en défiscalisant, le salarié cadre ou AM pourrait se constituer une épargne garantie, acquise même en cas de départ de l'entreprise. Le SNEC demande la prise en charge à 100% de la cotisation par l'employeur la première année.

☞ **Rémunération du Travail du dimanche habituel à 100€ et sur la base du volontariat (encadrement)** Les agents de maitrise et cadres travaillant habituellement le dimanche ont droit actuellement à une majoration fixée forfaitairement à 70 euros par dimanche travaillé. Cette rémunération doit évoluer tout comme la notion de volontariat. La dernière revalorisation de cette majoration date du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**Agir Ensemble**

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE

☎ 09.84.22.79.90 - [secretariat@sne-carrefour.fr](mailto:secretariat@sne-carrefour.fr) Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org)

Retrouvez-nous sur Facebook, LinkedIn et Twitter

- ☞ **Porter le plafond de remise sur achat pour les salariés à 12000 €. Etendre la remise sur achats aux magasins en franchise. Fixer la remise sur achat à 20% sur le mois de Décembre.** *L'augmentation du plafond peut bénéficier à l'encadrement. Constatant chaque année que le nombre de passage des points de vente en franchise ne cesse d'augmenter, étendre la remise sur achats au réseau franchisé s'impose.*
- ☞ **Rémunération de l'Astreinte à hauteur de 70€ par semaine et de 30€ par intervention.** *L'astreinte est actuellement rémunérée 55€ par semaine et 25€ par déplacement. Le SNEC a déjà obtenu une revalorisation de celle-ci et une refonte de son calcul.*
- ☞ **Mise en place d'une prime de nuit pour les cadres de 70€ de 23h à 4h.** *Des managers sont amenés ponctuellement à travailler de nuit sans reconnaissance. Le travail de nuit par l'encadrement doit être reconnu, assumé et majoré.*
- ☞ **Augmentation minimale de salaires lors d'une mutation avec contraintes géographiques : De 1 à 20kms +2% ; De 21 à 50kms +4% ; De 51 à 100 kms +5%.** *Le nombre de magasins intégrés diminue. Il est logique de prendre en considération les conséquences financières engendrées par une mutation à plusieurs dizaines de kilomètres.*

**Vous aurez la possibilité de suivre les NAO en direct en vous connectant sur notre page Facebook**  
**[www.facebook.com/SNECCFECGC.OFFICIEL/](http://www.facebook.com/SNECCFECGC.OFFICIEL/)**  
**le 14 février à partir de 9h30.**

Disponibilité  
Représentativité  
Juridique SNEC Accords Valeurs  
Légitimité AGIR Evolution  
Carrière Statut ENSEMBLE Ecoute Respect  
Emploi  
Négociations

*Agir Ensemble*

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE  
☎ 09.84.22.79.90 - [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org)

Retrouvez-nous sur Facebook, LinkedIn et Twitter